



Vol 23 | No 13 | Novembre 2010

Conseil fédéral extraordinaire
des 1^{er} et 2 novembre 2010

ENACTION

FÉDÉRATION INTERPROFESSIONNELLE DE LA SANTÉ DU QUÉBEC | www.fiqsante.qc.ca



LES MEMBRES DEVRONT SE BATTRE!

Les professionnelles en soins ont toujours su que leur adversaire était coriace, mais elles réalisent maintenant à quel point il est obstiné. De toute évidence, il est guidé par son approche néolibérale et il soutient un modèle économique axé sur la maximisation des profits, au détriment des êtres humains et d'un contrat social fondé sur la solidarité collective. Ainsi, il semble rechercher la flexibilité dans les conventions collectives afin de paver la voie au privé.

Que ce soit le soutien de projets en mode PPP, le développement des ressources intermédiaires, le recours aux entreprises privées de placement en soins ou la signature d'ententes pour la réalisation de chirurgies en cliniques privées, ces choix n'ont d'autres objectifs que d'offrir des occasions d'affaires au secteur privé. De ce fait, ils ont des répercussions sur le quotidien des professionnelles en soins en accentuant, entre autres, leur exode vers les entreprises privées.

Pour les déléguées du Conseil fédéral, il est évident qu'une entente de principe ne sera pas offerte sur un plateau d'argent aux membres de la Fédération. Elles ont donc réaffirmé leur volonté de se battre! En effet, deux mois après

la reprise de la négociation, malgré le partage d'objectifs communs et en dépit de quelques avancées, peu d'indications laissent croire que le gouvernement a l'intérêt et la volonté de conclure un règlement négocié, à court terme, sur la base des revendications de la FIQ.

Le ministre de la Santé et le premier ministre Charest ne se sont toujours pas prononcés publiquement sur le dossier des professionnelles en soins. Pourtant, l'état du réseau est décrié régulièrement sur la place publique et plus de 126 000 personnes et 650 organismes ont manifesté leur appui à la FIQ par la signature d'une pétition déposée à l'Assemblée nationale. Il faut que les choses changent!

Dans les circonstances, les déléguées de la Fédération ont demandé à l'équipe de coordination de la négociation de cesser les rencontres avec le Comité patronal de négociation jusqu'à ce que le gouvernement démontre une réelle et crédible volonté d'offrir de meilleures conditions de travail aux professionnelles en soins. Pendant ce temps, une participation accrue des membres de la FIQ est indispensable. Elles doivent, plus que jamais, dénoncer localement leurs employeurs et toutes doivent comprendre que la plus petite des actions, si elle trouve écho chez l'ensemble des professionnelles en soins, aura un impact considérable sur les décideurs. ■

LES MOYENS DE PRESSION S'INTENSIFIENT

Lors du conseil fédéral extraordinaire, les déléguées ont mis à jour et adopté un plan d'action et de mobilisation. Les actions identifiées visent à intensifier la pression localement afin que le gouvernement comprenne enfin que les professionnelles en soins sont déterminées à obtenir un règlement négocié satisfaisant.

Les différentes actions mises de l'avant jusqu'à ce jour, que ce soit le port du t-shirt noir, le camouflage des cartes d'employées ou l'arrêt de la production des statistiques semblent à première vue peu dérangeantes, mais elles peuvent prendre toute leur signification si l'ensemble des professionnelles en soins les mettent en pratique. Il est crucial d'exercer une pression localement et, surtout, d'être visibles!

ACTIONS DE MOBILISATION

Jusqu'à un règlement :

- Arrêt de la production des statistiques
- Mise à l'index du code vestimentaire en poursuivant les mercredis noirs et en usant d'imagination pour les autres jours
- Constitution d'escouades régionales afin de réaliser des actions « surprises » lors d'événements publics auxquels participent les députés
- Camouflage des cartes d'employées par une carte « Aux yeux du gouvernement Charest, je ne suis qu'un numéro »
- Port d'un signe distinctif lors des visites de l'agrément
- Poursuite de la démarche d'identification des briseurs de grève
- Dénonciations publiques des aberrations observées dans les établissements
- Signature des formulaires d'autorisation de prélèvements bancaires des cotisations syndicales auprès de toutes les membres

Novembre :

Opération sur une période de 5 jours : aucune salariée n'effectue ses fonctions en dehors des heures prévues à l'horaire. Tout temps travaillé en dehors de l'horaire établi doit être réclamé à taux et demi. Cette opération peut être répétée au moment jugé opportun

Au moment jugé opportun :

Opération « Plainte pénale »
Tenue d'un vote de grève



POSTE-PUBLICATION

Convention 40007983

(adresse de retour)
FIQ Québec | 1260, boul. Lebourgneuf,
bur. 300, Québec (Québec) G2K 2G2

NÉGOCIATION

FIQ en Action, vol. 23, n° 13, novembre 2010 | Publié par le service Communication-Information après chaque instance de la FIQ | Tirage : 60 050 exemplaires | Conception graphique : Nolin | Montage graphique : Josée Roy | Photographies : Jacques Lavallée | Impression : Solisco-Character | Toute reproduction de textes ou d'extraits doit porter la mention « reproduit de la publication FIQ en Action » | ISSN : 1913-1739 (Imprimé) | ISSN : 1913-1747 (En ligne) | www.fiqsante.qc.ca | info@fiqsante.qc.ca

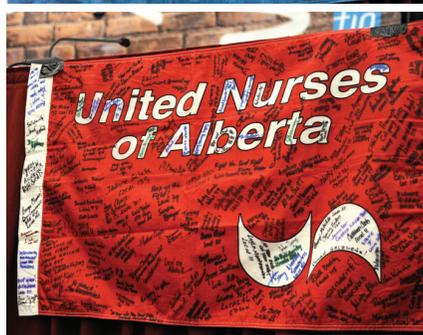


DÉCEPTION ET COLÈRE DES DÉLÉGUÉES

Facilité par l'intervention de madame Courchesne en septembre dernier, le retour à la table de négociation s'est effectué de façon soutenue, à un rythme de deux à trois rencontres par semaine. L'arrivée d'un observateur nommé par la présidente du Conseil du trésor et le changement de porte-parole patronal permettaient de croire à un tournant dans cette négociation.

Dans l'espoir d'en arriver à un règlement négocié avant la fin octobre, les parties avaient convenu de demeurer discrètes sur la place publique et de ne pas faire état des travaux à la table. Malgré cela, à cause d'une fuite dans les médias, l'annonce d'une possible entente de principe a fait la manchette. C'est donc sur une note positive que la délégation s'est présentée au conseil fédéral extraordinaire des 1^{er} et 2 novembre.

Au cours de la présentation du rapport d'étape de la négociation, les déléguées ont rapidement saisi ce qui en était réellement : déception et colère étaient palpables dans la salle. En effet, malgré certaines avancées, le résultat général reste fort décevant et le cœur des priorités demeure toujours en litige.



Des membres d'organisations syndicales canadiennes du secteur de la santé ont signé leur drapeau respectif afin d'exprimer leur solidarité aux professionnelles en soins de la FIQ.

DES AVANCÉES...

Au chapitre des avancées, on peut notamment citer :

- la reclassification de toute infirmière détentrice d'un baccalauréat en soins infirmiers, titulaire d'un poste d'infirmière ou non, au titre d'emploi d'infirmière clinicienne (cet exercice se fait une seule fois, à une date à convenir entre les parties);
- la possibilité d'évoluer dans l'échelle salariale pour les infirmières auxiliaires détenant une formation additionnelle;
- le maintien de l'expérience lors de l'intégration à l'échelle salariale pour les salariées promues à certains titres d'emploi (infirmière chef d'équipe, inhalothérapeute chargée de l'enseignement clinique, coordonnatrice technique, infirmière auxiliaire chef d'équipe);
- le maintien du paiement, par la partie patronale, des frais liés au recours à une personne-ressource dans le cadre du comité de soins;
- l'abolition de l'obligation, pour la salariée victime de violence ou de harcèlement, de choisir entre le dépôt d'une plainte en vertu d'une politique locale de harcèlement ou le dépôt d'un grief.

Selon la partie patronale, le rehaussement des postes à temps partiel à 5 quarts par 14 jours doit être accompagné de la réouverture d'une multitude de clauses des conventions collectives locales afin de favoriser la flexibilité et la souplesse dans la gestion. La diminution du recours aux entreprises privées de placement en soins demandée par la FIQ est également assortie des mêmes contraintes.

Au cœur des litiges se trouvent aussi :

- la rémunération des heures supplémentaires pour les cliniciennes;
- la compensation de la mise en disponibilité des salariées pendant leurs périodes de repas;
- le versement aux salariées d'une prime de monitrice lorsqu'elles orientent du personnel.

Malgré que les parties se soient entendues sur les pourcentages d'augmentation des primes de soir, de nuit et de soins critiques, une mésentente subsiste à l'effet de contraindre les salariées à offrir une disponibilité pour y avoir droit. En effet, la Fédération insiste sur le fait que les primes servent à compenser les inconvénients et les responsabilités liés à l'exercice de la profession. En y ajoutant l'obligation d'une disponibilité, cela équivaut à pervertir la raison d'être de ces primes.

Loin de vouloir clore la négociation par une convention collective signée, le gouvernement souhaite introduire la notion de négociation permanente, notamment par la poursuite de travaux à travers divers comités, et ce, pendant toute la durée de la convention collective. Malheureusement, nombre de divergences d'opinions demeurent entre les deux parties et beaucoup de travail reste à faire pour en arriver à une entente de principe. ■

DES LITIGES...

Malgré de nombreuses discussions, l'aménagement du temps de travail demeure l'une des priorités où peu d'avancées ont été réalisées. La partie patronale maintient sa position à l'effet d'offrir un aménagement à certaines salariées seulement, tant qu'il n'y a pas de réduction de la semaine de travail. Pour sa part, la FIQ revendique un aménagement plus accessible.

La Fédération demande :

- le rehaussement, de façon suffisante, des postes à temps partiel;
- la reconnaissance, pour toutes les salariées, du temps travaillé avant et après les quarts de travail (chevauchement).

« Au-delà des mots »

Au cours des 20 derniers mois, en collaboration avec deux de ses collègues, Sarah Bachand du CSSS de Dorval-Lachine-Lasalle a œuvré à la rédaction du recueil sur le deuil périnatal « Au-delà des mots ». Afin d'encourager la publication de son livre, d'en diminuer le prix de vente et de permettre la remise d'exemplaires à des familles endeuillées, les déléguées ont amassé la somme de 725 \$. La Fédération a aussi tenu à contribuer à cet extraordinaire projet en offrant un montant de 500 \$. Le recueil devrait paraître à l'hiver. Les dons sont récoltés par le biais de la Fondation de l'Hôpital LaSalle au 514 362-8000, poste 31584.



Pour vous abonner à la version électronique des publications de la FIQ et ne plus recevoir la version papier, faites-en la demande à info@fiqsante.qc.ca